

DEPARTEMENT VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT APT
DELIBERATION N°2017/017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84300 TAILLADES

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2017

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président
Syndic titulaire : HONORAT Guy - – DEVINE Marc –
 Excusés : PONCET Norbert – PELISSIER Laurence - PECOULT Jocelyn
Syndic suppléant : LIENS Charles – OLIVIER Denis –NOUGUIER M.claude

L'an deux mille dix sept et le vingt quatre octobre à dix huit heures, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

=====

Objet : Intégration des parcelles

Le Président expose : le syndicat a reçu des demandes de raccordement sur la commune des Taillades.

Les parcelles à intégrer sur le réseau sont celles de :

Mme NOUGUIER Marie-claude	AE 32	2578 M ²
Mr BOURGUE Pierre	AL 80	1954 M ²

La surface totale intégrée soit 4532 m² étant inférieur à 7% de la totale du périmètre (904 Ha), le syndicat est amené à se prononcer sur l'intégration de ces parcelles dans le périmètre de l'association.

Oui l'exposé du Président : la commission syndicale approuve l'intégration des parcelles AE N°32, AL N° 80 dans le périmètre de l'association et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme.

Le Président
 Mr DOMINIQUE Pierre



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES

Acte rendu exécutoire
 Compte tenu de publication le

Le syndic

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20171024-2017-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2017

Publication : 06/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
 par délégation

